

**Accompagnement à Domicile avec
Possibilité d'HÉbergement
Service de Suite et
d'Accompagnement à l'Autonomie
78**



Ouverture ADOPHÉ SSAA 78

- ▶ L'ouverture du SSAA fait suite à une volonté de la Fondation d'offrir une continuité de parcours interne aux jeunes de plus de 16 ans.
- ▶ La création du service ADOPHÉ 78 a permis à la Fondation de développer son offre d'accompagnement en milieu ouvert dans les Yvelines, en s'appuyant sur l'expérience et les savoir-faire développés au sein de ses autres services ADOPHÉ.
- ▶ Le recrutement des professionnels a été réalisé au fur et à mesure de la montée en charge de l'activité entre septembre 2024 et février 2025.
- ▶ Installation dans les locaux temporaires en septembre 2024 puis déménagement dans les locaux définitifs en janvier 2025.

Une équipe pluridisciplinaire

- ▶ Une Directrice, Christel RAVIER
- ▶ Une Directrice Adjointe, Corinne MARCHAND
- ▶ Une Cheffe de Service Educatif, Morgane POULY
- ▶ Un psychologue, Ludovic BOUKERAS
- ▶ Quatre Travailleurs Sociaux ADOPHÉ : Carole ALBA, Salomé CETTOUR, Céline GODART, Ludivine SOUBADOU
- ▶ Deux Travailleurs Sociaux SSAA, Habib BOURENNANI, Valina DE OLIVEIRA
- ▶ Une secrétaire comptable, Cécile DURAND

ADOPHÉ 78

AEMO Renforcée avec possibilité d'Accueil Durable

Un accompagnement éducatif renforcé

- ▶ Accompagnement de 28 enfants et leurs familles
- ▶ Intervention au domicile et dans l'environnement de l'enfant
- ▶ Une présence éducative renforcée adaptée aux besoins de chaque situation
- ▶ Une intervention visant à soutenir l'enfant et sa famille dans leur quotidien
- ▶ Travail en lien étroit avec les partenaires qui gravitent autour de la famille
- ▶ Possibilité de repli/répit lorsqu'une situation de crise le nécessite

Objectifs de l'accompagnement

Accompagner l'enfant et soutenir sa famille

- ▶ Garantir la sécurité et le bien-être de l'enfant
- ▶ Soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions
- ▶ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant
- ▶ Soutenir les relations parents-enfant et au sein de la fratrie
- ▶ Accompagner les familles dans les difficultés du quotidien
- ▶ Mobiliser les compétences et les ressources familiales
- ▶ Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun et aux ressources du territoire
- ▶ Réévaluation régulière des besoins et des objectifs de l'accompagnement

Les modalités d'intervention

Une intervention au plus près du quotidien ; être présents au plus près des réalités des familles

- ▶ 2 à 3 visites à domicile par semaine
- ▶ Entretiens réguliers au service avec l'enfant et/ou les parents
- ▶ Temps individuels avec l'enfant
- ▶ Activités collectives extérieures ou ateliers collectifs au service
- ▶ Accompagnement dans les démarches du quotidien
- ▶ Accompagnement vers les partenaires et dispositifs de droit commun
- ▶ Travail avec l'ensemble des acteurs intervenant auprès de l'enfant

Axes d'accompagnement



Une approche globale des besoins de l'enfant

- ▶ Vie quotidienne
- ▶ Scolarité / formation
- ▶ Santé
- ▶ Loisirs et socialisation
- ▶ Relations familiales
- ▶ Autonomie



Le soutien à la parentalité

- ▶ Fonction parentale
- ▶ Soutien dans le quotidien
- ▶ Relation parent-enfant
- ▶ Démarches administratives
- ▶ Mobilisation des ressources



Travail partenarial

- ▶ Ecole / formation
- ▶ Professionnels de santé
- ▶ Professionnels paramédicaux
- ▶ Partenaires sociaux
- ▶ Associations
- ▶ Structures de proximité
- ▶ ASE



Le repli

- ▶ Permettre une mise à distance du domicile lorsque cela est nécessaire
- ▶ Maintenir la continuité de l'accompagnement éducatif
- ▶ Proposer un cadre sécurisant pour l'enfant
- ▶ Soutenir le travail engagé avec la famille
- ▶ Préparer et accompagner le retour au domicile lorsque les conditions le permettent
- ▶ Préparer la mise en œuvre d'un placement quand le retour au domicile n'est pas possible

L'appartement de repli



SSAA 78

Appartements

Le SSAA accueille les jeunes au sein d'appartements diffus sur les communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Fontenay-le-Fleury.

Les appartements sont proches des commerces de proximité, des établissements de santé et sont accessibles en transports en commun.

A ce jour, le service dispose :

- ▶ d'un appartement T3 avec deux chambres individuelles à Plaisir ;
- ▶ d'un appartement T3 avec deux chambres individuelles aux Clayes-sous-Bois ;
- ▶ d'un studio avec à Plaisir ;
- ▶ d'une studette à Fontenay-le-Fleury.

Le service est toujours à la recherche d'un studio à Plaisir pour remplacer la studette de Fontenay-le-Fleury afin de privilégier la proximité éducative.

T3 Plaisir



Studio Plaisir



T3 Les Clayes-sous-Bois



Studette Fontenay-le-Fleury



Modalités d'accompagnement

Adhésion des jeunes indispensable à la construction de la relation éducative, de la dynamique de groupe et à la réalisation des objectifs fixés avec l'ASE.

Accompagnement répondant aux besoins spécifiques de chaque jeune, décliné en :

- ▶ entretiens individuels au service 1 à 2 fois par semaine selon la situation de chaque jeune ;
- ▶ un rendez-vous trimestriel obligatoire avec le psychologue ;
- ▶ visites sur les lieux de vie 2 à 3 fois par semaine ;
- ▶ actions collectives au service : prévention, ateliers thématiques, réunion de jeunes... ;
- ▶ activités collectives à l'extérieur : loisirs, culture, sport... ;
- ▶ participation aux ateliers proposés par le dispositif égalité des chances du Département.

The background features abstract geometric shapes in various shades of blue. On the left, a light blue trapezoid points upwards. On the right, a complex arrangement of overlapping triangles and polygons in different blue tones creates a dynamic, layered effect.

Axes d'accompagnement

Autonomie fonctionnelle

- ▶ Observation du niveau d'autonomie des jeunes lors des visites sur les lieux de vie
- ▶ Accompagnement pour développer les capacités nécessaires pour vivre seul : courses, préparation des repas, ménage, hygiène, mobilité...
- ▶ S'assurer que les jeunes ont un rythme de vie adapté : sommeil, alimentation, investissement dans leur projet...
- ▶ Veiller à une cohabitation sereine : respect de l'autre, de son espace, implication dans l'entretien du logement
- ▶ Veiller au respect des règles de bon voisinage

Scolarité

- ▶ Lien avec le corps enseignant pour s'assurer de l'assiduité scolaire et des conditions d'apprentissage
- ▶ Accompagner la mise en place d'un PAI ou d'un PPRE en cas de difficultés scolaires
- ▶ Proposer un espace de travail au service aux jeunes qui en éprouvent le besoin
- ▶ Soutenir le projet de scolarité et orienter le/la jeune vers les professionnels compétents : CIO, CIJ... en cas de besoin identifié
- ▶ Proposer la mise en place d'un mentorat si besoin de soutien scolaire

Emploi

- ▶ Soutenir et consolider le projet d'insertion professionnelle
- ▶ Orientation vers les dispositifs de droit commun : Mission locale, France Travail...
- ▶ Proposer des ateliers autour du monde du travail en lien avec différents partenaires : mission locale, cité des métiers, CIJ...
- ▶ Soutien en cas de difficultés avec l'employeur

Santé

- ▶ Accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie concernant leur santé : gestion compte Ameli, utilisation compte Doctolib, identifier les services de soins adaptés à leurs besoins, se rendre seul aux rendez-vous...
- ▶ Veiller à la continuité des soins médicaux et thérapeutiques
- ▶ S'assurer de la réalisation des bilans de santé annuels : ASE, ophtalmologue, dentiste, gynécologue...
- ▶ Mettre en place des ateliers de prévention : centre de santé sexuelle, France addictions...

Démarches administratives

- ▶ Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs démarches administratives : DLS, impôts, ARS, CSS...
- ▶ Développer l'autonomie des jeunes pour utiliser les différents outils à leur disposition pour réaliser leurs démarches administratives : compte France connect, Ameli, Doctolib, impôts...
- ▶ Orienter les jeunes vers les dispositifs de droit commun : CCAS, Maison France Services, centre des finances publiques, CPAM
- ▶ Organiser des ateliers thématiques sur les démarches administratives

Budget

- ▶ Possibilité d'allocation autonomie de 500 € par mois :
 - ▶ 320 € d'alimentation
 - ▶ 50 € pour les produits d'hygiène corporelle et de ménage
 - ▶ 70 € de loisirs
 - ▶ 60 € de transport
- ▶ Participation du service aux frais de vêtue, de scolarité ou formation professionnelle et de pratique d'une activité sportive
- ▶ Accompagner le jeune à développer des capacités de gestion budgétaire
- ▶ Evaluer la nécessité de mise en place d'une mesure de protection pour un jeune qui rencontrait une situation de surendettement ou une problématique de dépenses compulsives

Préparation à la sortie de l'ASE

- ▶ Présentation des possibilités d'hébergement après le SSAA 78 :
 - ▶ Foyer Jeunes Travailleurs + possibilité ASR
 - ▶ ASLLT
 - ▶ Envol'toit
 - ▶ Villavenir
 - ▶ Appartement du parc social ou privé
- ▶ Sollicitation de partenaires pour accompagner la préparation à la sortie : CLLAJ, PLAJ
- ▶ Accompagner le jeune à réaliser les différentes démarches nécessaires à son départ de notre service dans les meilleures conditions

The slide features abstract blue geometric shapes on the left and right sides. On the left, there is a solid light blue trapezoidal shape. On the right, there is a complex arrangement of overlapping translucent triangles in various shades of blue, ranging from light to dark. The word "Admission" is centered in the middle of the slide in a blue, sans-serif font.

Admission

Procédure de pré-admission

- ▶ Réception du dossier de demande d'admission, 3 mois avant un potentiel accueil
 - ▶ Temps de rencontre entre professionnels pour une présentation de la situation
 - ▶ Rendez-vous de préadmission avec la/le jeune
 - ▶ La/le jeune appelle le professionnel référent pour formuler sa demande d'accompagnement.
 - ▶ La/le jeune rencontre le psychologue.
-
- ▶ **Validation ou refus de la demande d'admission**

Procédure d'admission

- ▶ Visite de l'appartement et présentation avec le cohébergé
- ▶ Rendez-vous de préparation d'admission avec le professionnel référent :
 - ▶ le jeune apporte son dossier administratif, santé, scolaire, emploi...
 - ▶ signature du DIPC.

Le jour de l'admission

- ▶ Rendez-vous en début d'après-midi sur le lieu de vie
- ▶ Réalisation de l'inventaire et de l'état des lieux
- ▶ Installation des affaires personnelles
- ▶ Préparation d'une liste de courses + courses
- ▶ Repas et soirée partagés avec les professionnels

Merci pour votre attention.

N'hésitez pas à poser vos questions aux professionnels du service.

